

du Nord-Ouest, mais si ce Conseil adoptait une mesure...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député fournit à la Chambre des renseignements fort intéressants, mais j'avais compris qu'il avait l'intention de poser une question.

M. Hardie: Monsieur l'Orateur, j'y arrivais justement. Si le Conseil des Territoires du Nord-Ouest adoptait une mesure limitant la chasse de cet animal par les Indiens et les Esquimaux, le ministre me renseignera-t-il sur les moyens de fournir alors de la viande à ces gens?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question hypothétique du député, je proposerai d'attendre que ces circonstances se produisent.

M. Hardie: Je poserai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre estime-t-il qu'attendre l'adoption d'une mesure dans ce sens par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest résoudra le problème que posera l'alimentation des populations en cause quand une telle mesure aura été adoptée?

Des voix: Règlement!

L'ASSURANCE-SANTÉ

MANITOBA—INTERPELLATION AU SUJET DES POURPARLERS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis qu'il est devenu titulaire du ministère le 19 août...

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le 22 août...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Depuis le 19 août, alors que le premier ministre a annoncé que le ministre deviendrait titulaire du ministère, ce qui, sauf erreur, s'est fait le 22 août, y a-t-il eu des pourparlers entre le gouvernement du Manitoba et le ministre au sujet de la possibilité pour cette province d'adhérer au programme national d'assurance-hospitalisation? Dans le cas de l'affirmative, à quelle étape en sont ces pourparlers?

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de pourparlers. Il y a eu échange de correspondance entre mon ministère et le ministre de la Santé du Manitoba.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre déposerait-il cette correspondance?

L'hon. M. Monteith: Volontiers, monsieur l'Orateur, pourvu que me le permette le gouvernement provincial en cause.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

DÉCLARATION AU SUJET DES POSTES D'ADMINISTRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a posé la question suivante:

Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'y a plus de directeurs de sociétés de la Couronne qui soient en même temps administrateurs de sociétés privées?

Je répondrai que, pour autant qu'il s'agisse des directeurs de sociétés de la Couronne qui font rapport au Parlement par mon intermédiaire, en ma qualité de ministre du Commerce, il en existe un qui est également administrateur d'une société privée.

M. C. J. Mackenzie est président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Il était précédemment président du Conseil national de recherches et président de l'*Atomic Energy of Canada Limited*. Après avoir résigné ses fonctions de président de ces deux dernières institutions, et avant d'être nommé président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, il avait accepté un poste d'administrateur de la *Canadian Chemical and Cellulose Company*. Il ne touche aucune rétribution de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

LA DÉFENSE NATIONALE

SUPPOSÉ TRANSFERT DE L'ARMÉE DE RÉSERVE À LA DÉFENSE CIVILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Henderson (Kingston): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a déclaré, comme en fait foi la page 38 du *hansard* du 16 octobre, que, durant l'année d'instruction de la milice non permanente commençant le 1^{er} octobre, on appuiera sur la défense civile. J'aimerais lui demander si la milice a reçu la documentation, l'orientation des cours d'étude, le matériel et les directives nécessaires pour poursuivre son instruction sans retard en appuyant sur la défense civile.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): La directive annuelle d'instruction dont j'ai parlé définit en termes généraux l'instruction que la milice doit poursuivre relativement à son rôle dans la défense